

Compte-rendu du CA du mardi 5 décembre 2023 dans les locaux de Solidaires

Présent-e-s : 18 (6 femmes et 12 hommes).

Pour les organisations syndicales nationales (3 personnes) : Solidaires Finances Publiques (Gérard Gourguechon) ; SUD PTT (Philippe Cornélis) ; SUD-Rail (Anne Millant).

Pour les Solidaires départementaux (15 personnes) : 14 Basse-Normandie (Odile Hervieu, Jean-Pierre Nunnès, Christian Zannier) ; 25 Doubs (Yveline Bahy) ; 44 Loire-Atlantique (Jacky Chataigner, Yves Le Lann, Marc Lerbey) ; 51 Marne et Champagne-Ardenne (Patrice Perret) ; 59 Nord (Michèle Béarez, André Delcroix, Didier Delinotte) ; 75 Paris (Jean-Yves Lefort) ; 91 Essonne (Catherine Fayet) ; 94 Val-de-Marne (Carine Delhostal, Philippe Barre).

Excusé-e-s : Odette Scherrer (SNABF Solidaires) ; 34 Hérault (Odette Amanton) ; Geneviève Mérand (75 Paris) ; 85 Vendée (Denis Turbet-Delof bloqué dans son TGV) ; 94 Val-de-Marne (Jean-Louis Marziani).

Ordre du jour retenu :

Le contexte depuis le C.A. du 19 octobre : l'action du 24 octobre dans les départements, la réunion du G9 du lundi 13 novembre et la prochaine réunion le 19 décembre 2023.

Confirmation des mandats et des participant-es pour la préparation du congrès de Solidaires.

Derniers préparatifs pour l'AG du mercredi 6 décembre 2023 :

- Dernières décisions à prendre quant à l'organisation matérielle : examen de la liste des inscriptions enregistrées pour les structures nationales et pour les UDIRS dans les départements (voir document joint) + « cavaliers nominatifs » + accueil du matin + café et viennoiseries + enregistrement des entrées + remise d'un dossier ? + etc. Gestion de la visio.
- Point sur l'organisation de la coupure de midi (apéritif et repas).

- Déroulement de la journée et déroulé de l'ordre du jour de l'AG.
- Modalités de présentation du rapport d'activité et organisation des interventions.
- Organisation de la discussion sur l'évolution de la cotisation à l'UNIRS et sur la place de l'UNIRS dans Solidaires.
- Organisation des débats autour de la demande de modification statutaire formulée par l'UDIRS 14.
- Présentation de la motion d'actualité et d'orientation : la dernière version jointe intègre les dernières propositions envoyées par l'UDIRS 75 (Jean-Yves Lefort et Geneviève Mérand) et par SUD PTT (Christian Ferrebœuf).
- Point sur les candidatures enregistrées pour le prochain C.A.
- Organisation des échanges avec le Secrétariat National à l'issue de son intervention.
- Organisation des discussions sur le dossier revendicatif.

I – Contexte depuis le C.A. du 19 octobre

Patrice Perret présente le contexte depuis le 19 octobre

Action du 24 octobre

Nous n'avons pas retrouvé les dizaines de milliers de manifestant·es d'avant la Covid, mais le G9 s'est ancré dans les forces qui font l'actualité et ce 24 octobre a permis d'imposer la présence des retraité·es dans les médias. À Paris, à l'occasion du rassemblement, plusieurs organisations se sont exprimées dans les médias et ont visibilisé cette journée. Le G9 a recensé 7 000 participant·es dans 50 départements et 44 065 signatures de la carte pétition (12 015 sur papier et 32 050 sur change.org). Fait nouveau : il ne s'est rien passé dans plusieurs départements, même de façon symbolique, ce qui doit nous interroger.

L'Unirs a signalé que le mercredi et pendant les vacances scolaires, beaucoup de personnes en retraite sont « de garde » avec leurs petits-enfants, qui sont prioritaires par rapport aux manifestations, et a souhaité que ces périodes soient évitées pour les prochaines actions.

Réunion du G9 du 13 novembre

Les organisations du G9 ont partagé l'analyse sur le contexte international (la guerre en Afrique, en Ukraine avec l'agression de la Russie, en Israël-Palestine) et national (la dénonciation de l'agression du 7 octobre est largement permise, mais la dénonciation des bombardements sur la Bande de Gaza, est très strictement limitée ou interdite par le gouvernement français ; l'inflation supérieure à l'augmentation des salaires et des pensions ; le président du COR puni pour son indépendance, démissionné par Macron ; la dangereuse loi immigration).

Après un bilan positif de la journée de mobilisation du 24 octobre, le G9 a décidé :

- **Un courrier envoyé par chaque organisation à ses équipes locales** pour poursuivre la signature de la pétition, rencontrer les élues et élus parlementaires dans les départements.
- **Une lettre aux associations proches** que le G9 rencontre au Haut Conseil de l'Âge, elle énumère

Principaux éléments de la discussion :

Le Doubs n'a rien fait le 24. Habituellement, la CGT invite à une réunion, ce qu'elle n'a pas fait. Solidaires n'a réagi qu'une semaine avant et la CGT a dit que c'était trop tard. Une réunion du G9

les points d'accord sur l'analyse du PLFSS 2024 (insuffisance des moyens, augmentation du reste à charge dans les Ehpad, craintes d'une gestion des établissements transférée aux ARS) et propose une rencontre pour en discuter.

- **Une lettre aux groupes parlementaires et aux parlementaires**, accompagnée du communiqué de presse des 9 du 31 octobre qui réclame un emploi de soignant pour un résident·e. Cette lettre insiste sur la baisse du pouvoir d'achat, le mépris envers les retraité·es, les inquiétudes sur le PLFSS, l'attente de la loi « Bien vieillir » en espérant qu'elle prévoit un nombre d'embauches suffisant, puis elle demande une rencontre pour en discuter.
- **Un document d'analyse et d'explications sur la CNSA** à destination des équipes militantes de nos différentes organisations. Il fera apparaître clairement notre exigence des mêmes droits pour toutes les personnes quel que soit leur département de résidence, avec notre revendication d'un service public national de l'aide à l'autonomie.
- **Un document sur les multiples mensonges de Macron à l'égard des retraité·es** sera mis à disposition des équipes militantes de chacune de nos organisations. Il pourra être utilisé et diffusé dès la prochaine nouvelle promesse de Macron à destination de la population retraitée.
- **Prochaine réunion** : le mardi 19 décembre 2023, à 14 heures, à la FGR-FP.

Réunion à venir du G9 le 19 décembre

Cette réunion sera l'occasion de reprendre une à une les décisions du 13 novembre. Que doit dire l'Unirs sur la signature de la pétition, la rencontre avec les élu·es locaux, ... ? De quels éléments avez-vous besoin pour agir encore plus efficacement ? C'est à vous de le dire.

le 25 octobre a décidé de faire signer la pétition, notamment pendant une journée des personnes âgées et sur les marchés où les personnes discutent bien.

Le Nord se préoccupe de l'évolution de la santé et alerte sur une déclaration de Dussopt « *il faut repenser totalement la sécurité sociale ... trop d'impôts sont consacrés à la santé* », ce qui signifie attribuer une part grandissante aux injustes complémentaires, alléger les charges des entreprises, doubler la franchise sur les médicaments... La convergence nationale des services publics a réagi fortement.

Le 24 a montré une belle unité à la Préfecture avec un partage des thèmes d'intervention. Rencontrer les parlementaires ne va pas de soi (ça demande du temps et c'est souvent stérile) ; l'envoi d'un courrier semble préférable.

Des syndicats retournent à leurs envies de syndicalisme « sage. » L'intersyndicale est mise en difficulté. SUD Télécom perd sa représentativité dans de nombreuses régions, ce qui est la conséquence d'un changement de sociologie dans l'entreprise et du recours accru à la sous-traitance. La lutte des sans-papiers prend de l'ampleur.

La Loire-Atlantique a subi les alertes météo qui ont freiné les distributions de tracts. La revendication des 10 % n'a pas plu, il faudrait une augmentation uniforme.

Le G9 fonctionne très bien, mais la situation des actifs est plus complexe. Une intersyndicale CGT, FSU et Solidaires sur les services publics n'a mobilisé que 50 personnes dans une réunion publique avec des responsables nationaux. L'unité syndicale semble mal passer dans les entreprises où les organisations s'affrontent, mais une bonne entente a régné lors du conflit des retraites. Le 13 octobre, c'était une journée CES, où Solidaires n'est pas. C'est regrettable que le calendrier de la CES ait été celui retenu par l'intersyndicale en France pour le 13 octobre. Il y a des appels communs avec la CFDT sur le conflit Israël-Palestine. Il est possible que l'intersyndicale nationale se reconstitue.

Le Calvados appelé à une manifestation, mais les vacances scolaires ont freiné la mobilisation. La carte pétition a été peu signée pour défendre l'augmentation en pourcentage qui ne passe pas. Chaque organisation a fait signer de son côté, sans organisation d'une signature collective.

Synthèse et réponses :

Gérard Gourguechon cite la note interne du SN de jeudi sur la difficulté de faire vivre l'intersyndicale. Il rappelle la demande de l'UNSA de travailler avec

L'Essonne va participer à une réunion du G9. La signature de la pétition se poursuit. Le PLFSS et le tour de France de la santé permettent des contacts avec des associations. Le comité de défense des hôpitaux va se mobiliser contre la fermeture des urgences d'un hôpital (Villejuif) transféré au privé (Korian).

SUD-Rail s'interroge sur les conséquences des rapprochements, chez les actifs, avec la CFDT et l'UNSA pendant le conflit des retraites. Il ne semble pas que ces organisations soient venues le 24 octobre aux initiatives du G9.

Une campagne RTT devait avoir lieu et elle est pertinente, mais nous ne l'avons pas encore vue.

Le gouvernement rabâche qu'il va falloir payer la dette, nous devons nous préparer à une offensive.

Le Val-de-Marne a fait signer la pétition. Un collectif hôpitaux fonctionne très bien et discute de la gériatrie dont les services sont souvent malmenés.

Le Val de Marne subit une CGT stalinienne qui ne veut pas travailler avec nous. De nombreuses entreprises se battent pour les augmentations de salaire. La question du pouvoir d'achat est cruciale aujourd'hui. Solidaires devrait mener une campagne pour une augmentation uniforme des salaires, des pensions et des minimaux sociaux. Des entreprises ne font jamais grève, d'autres appellent brusquement et inhabituellement à la grève.

SUD PTT s'affaiblit avec le passage de nombreux salariés dans la sous-traitance et la mise en place d'un CSE sur l'ensemble de l'Ile-de-France, ce qui aura de grandes conséquences sur le fonctionnement du Solidaires départemental.

Paris constate que l'intersyndicale nationale a dû attendre la rentrée CES pour prendre une initiative alors que les années précédentes ont vu une rentrée sociale. Le G9 reste un exemple pour tous de démarche unitaire. L'inflation pèse sur beaucoup de personnes, qui accentue la précarisation de nouvelles catégories sociales, avec des problèmes de pouvoir d'achat (coût des produits alimentaires, du logement, de l'énergie, etc.) ; les organisations caritatives doivent réduire leurs aides (alimentaires, vestimentaires, etc.) alors que le nombre de demandeurs augmente.

certaines organisations du G9 qui lui ont répondu que le G9 existait et que l'UNSA pouvait le rejoindre, sur les bases du G9.

Patrice Perret rappelle que la précédente revendication du G9 était de 100 € tout de suite et 300 € rapidement, mais qu'il a mis en avant 10 % cette fois-ci, ce que Solidaires n'a corrigé qu'en partie en écrivant sur le tract « à valoir sur un véritable rattrapage du pouvoir d'achat ». Pour le 24 octobre, la

CGT a dû sentir la faiblesse de la mobilisation et les réticences de ses équipes, dont certaines n'ont pas, comme d'habitude, pris l'initiative de réunir le G9. Néanmoins, cette journée est positive et devait être tenue.

II - Congrès de Solidaires

Prévu en avril 2024, nous y avons confirmé que l'Unirs occupera les 3 places auxquelles nous avons droit. Pour le moment, trois personnes du bureau se sont déclarées intéressées, Anne, Gérard et Patrice.

Gérard participe aux trois groupes qui rédigent les trois projets de résolutions et au groupe statuts, Patrice suit en visio deux groupes. Nous ne pouvons pas relater toutes les discussions dans ces groupes de travail, mais, en guise de compte-rendu de mandat, voici quelques revendications sur lesquelles nous nous sommes distingués :

Départ en retraite à 55 ans au lieu de 60 ans.

Certes des professions le revendiquent pour eux, mais nous n'avons pas pensé raisonnable d'inscrire cette revendication pour tout le monde dans la résolution, car si elle était portée par une minorité de 34 % des congressistes, elle deviendrait la revendication de Solidaires, sans débat préalable dans toute l'organisation (il faudrait qu'un amendement recueille 66 % pour la bloquer). Cela mérite un débat préalable sur ce départ à 55 ans qui coûterait plus que les 5 points récupérables, et sur nos choix prioritaires. Selon les économistes atterrés, avec un excellent rapport de forces, la part des salaires dans la valeur ajoutée pourrait récupérer 3 à 5 points sur les profits, soit 80 à 130 milliards d'euros, avec lesquels il faudra financer la réduction du temps de travail, l'augmentation des salaires, la transition écologique, la sécurité sociale dont les 600 000 emplois à créer pour l'aide à l'autonomie...

Suppression des annuités dans le calcul de la pension. Actuellement, Solidaires revendique le retour aux 37,5 ans de cotisation pour une retraite pleine (75 % des meilleurs salaires : soit des 10 meilleures années pour le privé, soit le dernier traitement du public), à partir de 60 ans, avant pour les travaux pénibles. La pension revendiquée à 60 ans = meilleurs salaires (des 10 ans ou le dernier) x 75 % x (années cotisées / 37,5).

Certes, cela pose un problème pour les personnes, surtout des femmes, qui ont cotisé pendant un faible nombre d'années, mais cela peut se corriger dans le système actuel en allant en-dessous des 37,5 ans, en prenant en compte une plus petite partie des meilleures années (1/4 des années travaillées), ... ce qui n'a jamais été discuté non plus.

La résolution propose une évolution radicale jamais discutée auparavant, la suppression des conditions d'annuités. La pension = meilleurs salaires (des 10 ans ou le dernier) x 75 %. Nous avons fait remarquer que cela créerait d'autres problèmes :

- Sans conditions d'annuités signifie 0 ou 1 ou 2 ou ... 40 ou plus (grammaticalement, c'est 0 comme le ciel sans étoiles). Si une personne n'a jamais, ou très peu travaillé, elle demandera à 60 ans le minimum de pension (SMIC revendiqué) à la place du minimum vieillesse (revendiqué au seuil de pauvreté de 1 128 €) à 65 ans. Il serait logique de supprimer l'ASPA.
- Prise en compte des 10 meilleures années. Une personne qui a travaillé 8 ans dans sa vie : ces 8 années sont prises en compte dans le calcul et il faut ajouter 2 ans avec un revenu de zéro ?
- Une personne qui a travaillé 11 ans avec 10 bonnes années et 1 au SMIC aura une pension bien supérieure à celle qui aura eu pendant 43 ans le SMIC. Ce n'est pas juste.
- Si cette revendication était maintenue et acceptée par le CN, elle ne devrait pas se trouver dans la revendication « retraites » mais dans celle sur les minima sociaux, là où figure l'Allocation Spéciale pour les Personnes Âgées – ASPA, ex minimum-vieillesse, qui disparaîtrait.

Par ailleurs, le congrès devrait décider une réflexion proposée par SUD énergie sur la retraite unique, une pension égale à 2 300 € (revenu moyen par adulte avant impôts) versée à chaque personne en retraite, ce qui représenterait une augmentation pour 80 % des retraité·es (et une baisse pour les autres). Elle coûterait 110 milliards

d'euros soit 4,7 % du PIB et nécessiterait une augmentation des cotisations. L'Unirs en a déjà un peu parlé, mais nous devons nous emparer de ce débat,

Principaux éléments de la discussion :

Gérard Gourguechon rappelle que nous sommes présents dans la commission protection sociale et dans le groupe de la résolution 2 où nous ressentons la tentation de quelques camarades d'y « faire passer son truc » sans se soucier de la position générale. Celle ou celui qui tient la plume ne doit pas avoir un rôle plus important que les autres.

Pour ne pas prendre un texte d'une résolution, il faut une opposition de 2/3 alors que pour un ajout, il faut réunir les 2/3. La démocratie et le consensus nécessitent un état d'esprit de tout le monde. Il ne serait pas normal de bénéficier du même montant de retraite en ayant travaillé un mois ou 43 ans.

SUD PTT rappelle aussi notre revendication de suppression de la décote.

SUD Rail rappelle que Solidaires devait mener une campagne sur la réduction du temps de travail. Il faut toujours se souvenir, quand nous prenons une décision, qu'ensuite il faut la faire vivre, et notamment convaincre autour de nous. Nous devons aussi travailler sur la dette, sur les agences de notation, etc.

Paris souhaite ne pas occulter les pensions d'invalidité, l'AAH, les minimas sociaux, l'ASPÀ récupérable sur succession donc peu demandée, qui sont de vrais sujets qui créent de la pauvreté. Les

car la position des personnes en retraite sera particulièrement regardée.

personnes qui ont eu des carrières multiples et fractionnées rencontrent des difficultés au moment de la liquidation de leur retraite.

Le Calvados signale qu'il faut articuler les revendications immédiates et à long terme. Pendant le conflit retraite, les salarié·es ne se sont pas mis en grève, comment les rendre plus pugnaces ? C'est bien de voter de bonnes résolutions mais si, après, nous sommes incapables de convaincre les travailleurs et les travailleuses de se battre là-dessus, il nous faut nous interroger.

La Loire-Atlantique constate que le gouvernement poursuit sa politique néolibérale et se félicite de sa bonne note AA et continue sa politique d'austérité à l'égard du plus grand nombre.

Le Nord rappelle que les Carsat doivent appliquer la nouvelle législation alors qu'elles avaient déjà du mal à appliquer l'ancienne et que leurs effectifs n'augmentent pas. Le gouvernement se moque des pensions non payées à temps.

Conclusion : nos deux représentants dans la commission protection sociale et les groupes sur les résolutions ont eu raison d'intervenir ainsi et leur mandat est confirmé.

Derniers préparatifs pour l'AG de mercredi 6 décembre 2023

Gérard Gourguechon fait le point sur les personnes présentes à l'AG pour leur structure et les candidatures au CA.

Organisation matérielle : les « cavaliers nominatifs », l'accueil du matin avec café et deux viennoiseries par personne, l'enregistrement des entrées avec signature de la feuille de présence, la remise de la dernière version de la motion d'activités, la mise en place de la visio par Paris.

Coupure de midi : Gérard a commandé les repas (50 couscous et des assiettes) et va prévoir ce soir

l'apéritif avec le trésorier Denis. Il sera demandé 5 € à chaque participant·e.

Déroulement de la journée et déroulé de l'ordre du jour de l'AG.

La présentation du rapport d'activité sera très courte (Gérard et Patrice). Seules les structures interviendront pendant un temps limité à déterminer demain en fonction des inscriptions.

Le Doubs insistera sur la loi « Bien vieillir » et le Nord sur les CDCA.

Le trésorier Denis organisera la discussion sur l'évolution de la cotisation à l'UNIRS et sur la place de l'UNIRS dans Solidaires. Ce sera l'occasion pour les départements de donner un accord de principe sur le changement de cotisation, qui ne sera effectif que début 2025 si la place de l'Unirs est reconnue par le congrès de Solidaires. Dans ce cas, l'année 2024 sera une année de transition car la nouvelle cotisation ne sera pas en place, la question se pose de verser tout de même 411 adhésions à Solidaires.

Principaux éléments de la discussion :

- Le Calvados insiste sur l'égalité de traitement entre les adhérent·es directs et indirects, sinon ce serait inacceptable, nous devons en discuter.
- Patrice Perret préfère la position qui consiste à recevoir virtuellement 6 € de Solidaires au titre de chaque adhérent·e direct à un syndicat, puis de verser toujours virtuellement 4,67 € (ou 5 € si la cotisation par an et par adhérent·e à Solidaires augmente), ce qui légitimerait une subvention de Solidaires à l'Unirs de la différence, soit 1,33 € (ou 1 €) par an et par adhérent·e.
- Le Calvados remarque que les adhérent·es qui arrivent en retraite acceptent moins qu'avant de rester adhérent·e.
- Gérard informe que la fédération SUD Santé sociaux qui s'oppose au droit de vote de l'Unirs souhaite en discuter et nous invite pour cela à leur congrès en mars 2024, auquel Gérard répondra favorablement par principe.

Débats autour de la demande de modification statutaire formulée par l'UDIRS 14.

La discussion montre qu'une majorité préfère un congrès tous les ans pour réfléchir sur des sujets intéressants et pour se voir, mais tout le monde comprend la demande du Calvados qui réunit 80 personnes lors de son congrès.

Le Val-de-Marne souhaite que les amendements arrivent 15 jours avant l'AG afin de pouvoir en discuter, même si l'arrivée de nombreux amendements au dernier moment montre la vitalité de nos structures.

Paris suggère quelque chose chaque année, en alternant congrès et AG. Il souhaite aussi que les amendements cessent après une date limite. Chaque organisation doit construire son calendrier en conséquence.

Motion d'actualité et d'orientation : des amendements sont encore arrivés hier soir et ce matin, nous en discutons en séance pour voir comment ils sont intégrés. Gérard rappellera la façon dont la motion a été rédigée et amendée. Il ne lira pas le projet de motion et incitera à intervenir sur chaque paragraphe, au fur et à mesure. En principe, chaque structure a eu le temps d'envoyer ses amendements, il ne devrait pas y avoir beaucoup d'amendements nouveaux. La dernière version, celle qui résulte des dernières précisions de ce C.A. et des envois d'hier, sera imprimée ce mardi 5 soir et remise aux camarades demain matin en impression papier.

Vote sur les candidatures enregistrées pour le prochain C.A.

Organisation des échanges avec le Secrétariat National à l'issue de son intervention.

Organisation des discussions sur les deux dossiers revendicatifs (fracture numérique et mobilités).

Le Calvados constate que le dossier mobilités a été peu discuté et n'a pas reçu d'amendements, il souhaite avoir du temps pour proposer des ajouts sur la transition écologique, par exemple sur les transports collectifs gratuits, sur les doutes sur la voiture électrique présentée par le gouvernement comme la seule alternative. **Après discussion**, il semble préférable de se donner le temps de réfléchir à ce dossier.

Anne Millant présentera le dossier fracture numérique et annoncera le travail à réaliser sur les mobilités et la loi « Bien vieillir » qui va enrichir le dossier sur la fin de vie, ainsi que le travail sur l'ASH.